



L'affaire du RER D : chronique d'un emballement politico-médiatique

*L'agression antisémite
imaginée par une jeune femme
dans le RER parisien,
qui a défrayé la chronique
cet été, interroge tout à la fois
le métier de journaliste,
l'interdépendance entre médias
et politiques, le statut de victime
et l'instrumentalisation de
ses représentations.
Avec, pour toile de fond,
le développement d'un racisme
multiforme bien réel.*

Vendredi 9 juillet 2004, Marie L. se rend au commissariat d'Aubervilliers pour porter plainte contre l'agression antisémite dont elle déclare avoir été victime sur la ligne D du RER dans la banlieue Nord de Paris, entre les stations Louvres et Garges-Sarcelles, vers 9 h 30 du matin. Elle accuse une bande de six jeunes, Maghrébins et Africains, de l'avoir violentée à coups de couteaux, elle et sa petite fille de treize mois. Au départ, raconte-t-elle, ils voulaient la "dépouiller" de son sac, mais lorsqu'ils découvrent son ancienne adresse sur sa carte d'identité, un des agresseurs se serait écrié : "*Dans le XVI^e* [arrondissement de Paris], *y'a que des gosses de riches, y'a que des feuj's*." Ils lui auraient alors tagué sur le ventre trois croix gammées et lui auraient coupé une touffe de cheveux, avant de prendre la fuite en renversant la poussette lacérée avec son enfant blessée. Pendant tout ce temps, parmi la vingtaine de témoins dans la rame, personne n'aurait bougé. Le lendemain soir, une dépêche de l'Agence France Presse relaie cette information comme fait avéré, après confirmation auprès de la direction centrale de la police judiciaire. Peu après, un communiqué du ministre de l'Intérieur Dominique de Villepin condamne "*avec la plus grande fermeté*" cette agression "*ignoble*", "*aggravée de gestes racistes et antisémites*". Le président de la République fait part de son "effroi", et demande que "*tout soit mis en œuvre pour retrouver les auteurs de cet acte honteux afin qu'ils soient jugés et condamnés avec toute la sévérité qui s'impose*". La réaction au plus haut sommet de l'État va servir de signal : les médias s'emparent dès lors de "l'affaire du RER D", qui intervient au lendemain du discours solennel de Jacques Chirac à Chambon-sur-Lignon⁽¹⁾, où il a appelé chacun à la "*vigilance*" et au "*sursaut*" face à la montée des "*actes de haine odieux et méprisables qui salissent notre pays*", en insistant sur le "*risque de l'indifférence et de la passivité au quotidien*", "*de la lâcheté et de la démission devant l'extrémisme*".

1)- Village symbole de la solidarité avec les juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

“*Ces mots touchent au cœur, mais le réel, vendredi matin 9 juillet, s’est brutalement manifesté dans un train de la banlieue parisienne sous la forme d’un fait divers qui serait ordinaire et lamentable comme tant d’autres s’il ne s’était pas coloré d’antisémitisme*”, écrit le journal *Le Monde* dans un éditorial au titre culpabilisateur : “Le civisme en berne.”⁽²⁾ “En attendant le ‘sursaut républicain’, la France a honte” affiche *France Soir* sur deux pages. “Lâcheté”, résume l’édito de *Libération*. “À la lâcheté des voyous antisémites a répondu la lâcheté des passagers du RER D”, s’indigne *Le Figaro*, avec pour titre à la “une” : “Le train de la haine.” À l’unisson de la presse, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin demande aux témoins passifs de faire preuve de “*courage civique*”, et des appels à témoin fusent de tous côtés. Les quotidiens du matin publient le numéro de téléphone à composer pour contacter la police. Et les journaux télévisés filment les patrouilles renforcées sur les lignes RER, accentuant le sentiment de suspicion ambiant à l’égard des passagers. Il s’agit de bien démontrer au public que les autorités font leur travail, pour ne plus laisser prise à l’accusation de laxisme. L’éditorial de Georges Suffert dans *Le Figaro* n’évoque-t-il pas déjà “*l’impuissance de la police qui paraît incapable de retrouver les coupables*” ? Pour l’éditorialiste, “*aujourd’hui il faut tenter d’effrayer les petits durs*”. “*Il faut punir plus*.”⁽³⁾ “*Personne n’a été emprisonné pour des actes antisémites*”, insiste de son côté Malek Boutih, ex-président de SOS-Racisme aujourd’hui membre de la direction nationale du parti socialiste, sur le plateau de la chaîne d’information LCI. Selon lui, trop de gens cherchent à trouver des excuses aux auteurs d’actes antisémites, et “*l’appareil judiciaire n’a pas été sensibilisé*” à la répression nécessaire. La même idée de “*laxisme judiciaire*” a été développée peu avant par Pierre-André Taguieff, dans l’émission *Questions d’Actu*. Peut-on aussi parler d’“impunité médiatique” ?, demande son animateur, Laurent Bazin. Ses invités bottent en touche⁽⁴⁾. L’impressionnante couverture de la presse écrite quotidienne mêle, avec quelques variations, un fait-divers qui s’inscrit dans une longue série de violences au quotidien dans les transports publics, l’escalade préoccupante des actes antisémites en France et l’indignation unanime des personnalités politiques. *Le Parisien* titre ainsi en “une” : “Après

2)- *Le Monde*,
13 juillet 2004.

3)- Georges Suffert,
“Il faut punir plus”,
Le Figaro, 12 juillet 2004.

4)- LCI, 12 juillet 2004.

Libération,
12 juillet 2004.



l'agression du RER D, mobilisation contre l'antisémitisme", et dans ses pages intérieures, le quotidien insiste sur le scénario du drame, infographie colorisée à l'appui, et sur l'absence de réaction, devenue récurrente, de passagers résignés. Soulignant la dimension sécuritaire, *Le Figaro* cite le conducteur du train où s'est déroulée l'agression, qui ne se serait pas montré surpris : "*Le RER D, c'est un HLM en longueur, un reflet de la violence de notre société.*"⁽⁵⁾

5)- *Le Figaro*, 12 juillet 2004.

La stigmatisation des "nazis de banlieue"

Libération et *Le Monde*, eux, mettent d'emblée l'accent sur la résurgence de l'antisémitisme et sur ses nouvelles formes en France. Dans son billet, Eric Fottorino du *Monde* dénonce "*l'odieuse passivité*" des passagers, mais il vilipende surtout les "*méthodes de nazis*" des six agresseurs. "*Des opprimés se sont mués en oppresseurs de la pire espèce*", déclare la sociologue Nacira Guénif-Souilamas⁽⁶⁾. Elle relève comme facteur aggravant le caractère sexiste des violences. "*Pour autant, les assimiler à des nazis [...] serait un grave contre-sens*", rajoute-t-elle. Mais il est difficile de convaincre sur ce terrain-là, tant la référence au pire se confond dans les consciences avec le nazisme et avec son symbole le plus connu : la croix gammée.

6)- *Le Monde*, 13 juillet 2004.

"*Antisémitisme, antisionisme, anticapitalisme mêlés, comme aux pires heures de l'histoire*", renchérit ainsi *Libération*, qui a choisi d'illustrer son dossier sur l'affaire avec des photographies de croix gammées, l'une sous forme de tag dans une cage d'escalier de la cité des Bousquets, à Montfermeil, l'autre représentant la profanation le 7 mai 2004 à Fleury-devant-Douaumont (Meuse) d'un monument en hommage aux soldats de religion juive morts au combat à Verdun. Cette énième profanation rappelle celle, plus spectaculaire encore, du cimetière israélite de Herrlisheim près de Colmar où cent-vingt-sept tombes ont été quelques jours plus tôt systématiquement recouvertes de croix gammées, d'inscriptions néonazies et de slogans antisémites en allemand. Le caractère politiquement prémédité et bien organisé, visuellement accentué par l'alignement des nombreuses tombes souillées, ne fait ici aucun doute⁽⁷⁾.

7)- Fin juillet 2004, la police arrête un auteur présumé de la profanation du cimetière de Douaumont. Il s'agit d'un skinhead de la mouvance néonazie. Cf. son portrait in "La dérive d'un jeune skinhead, profanateur d'un mémorial juif", *Le Monde*, 16 août 2004.

Pourtant, d'une image à l'autre, d'une profanation à l'autre, la confusion s'installe entre l'antisémitisme de l'extrême droite traditionnelle, ses variantes néonazies fortement soupçonnées dans le cas de ces profanations, et la "nouvelle judéophobie des banlieues", ce "*mélange d'antisionisme médiatique et de ressentiments anti-juifs classiques*" que pourfend Pierre-André Taguieff. Une même main invisible et manipulatrice ne se trouverait-elle donc pas derrière les croix gammées d'Alsace et celles gravées sur le ventre de Marie L. ? En l'absence de coupables identifiés, et à force d'amalgames ou de généralisations hâtives, l'idée que les jeunes issus de l'immigration flirtent de plus en plus dangereusement avec des pratiques nazies se retrouve banalisée. La Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) n'hésitera ainsi pas à dénoncer "*les nazis de banlieue [qui] défilent la France*".

Mentir vrai ?

Les premiers doutes sur l'affaire du RER commencent à transparaître, dès le lundi 12 juillet en fin de journée, alors même que l'effervescence politico-médiatique atteint son paroxysme. Des sources policières affirment que les bandes vidéo des caméras de vidéosurveillance en gare de Sarcelles, d'où les agresseurs se seraient enfouis après leur forfait, ne comportent aucune scène semblable. Et l'absence persistante de tout témoignage intrigue. Par ailleurs, les enquêteurs révèlent que Marie L. avait déjà six fois par le passé déposé plainte pour vol ou agression, sans fondements tangibles. Cependant, Nicole Guedj, la secrétaire d'État aux droits des victimes, omniprésente dans les médias audiovisuels, persiste à relayer la parole de la victime du RER D, lui apportant caution et solidarité. Mais les médias commencent à prendre leurs distances, et mardi 13 juillet, Marie L. avoue lors de sa garde-à-vue : elle a tout inventé, pour attirer l'attention de son compagnon. Un nouvel épisode de l'affaire du RER D s'ouvre alors : celui des *mea culpa* de Marie L., de la scène politique et des médias.

Marie L., qui devient Marie-Léonie puis Marie Leblanc, au fur et à mesure qu'elle sort de son statut de victime pour endosser celui de mythomane ou d'affabulatrice, présentera immédiatement ses excuses au président de la République, à Nicole Guedj et à tous ceux, dit-elle, qu'elle a pu blesser. Lors de sa comparution le 26 juillet 2004 pour "dénonciation d'un délit imaginaire" devant le tribunal correctionnel de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), elle s'excuse en outre auprès des policiers et auprès de la SNCF, dont elle a terni l'image de marque. Quid des jeunes Maghrébins et Noirs ? "*Quand on les voit à la télé, c'est toujours eux qu'on accuse*", explique-t-elle. "*Mais... ces croix gammées ?*", demande le juge. "*J'avais entendu parler à la télé de croix gammées dans un cimetière et, avec mon ami Christophe, ça nous avait particulièrement choqués.*"⁽⁸⁾ Faute avouée, à moitié pardonnée : "la petite Marie" bénéficiera d'une grande indulgence de la justice, qui la condamne à quatre mois de prison avec sursis, une mise à l'épreuve de deux ans avec obligation de soins thérapeutiques. Et les médias la décriront avec une certaine tendresse. Personne ne lui fera porter la responsabilité de "l'emballement politico-médiatique" qu'elle a provoqué.

Grand bien lui fasse. Mais pourquoi ne pas interroger sur le fonds l'"histoire" imaginée, et les conditions même de sa production ? Si elle a fait preuve d'une grande capacité à manipuler l'image et les sens, intérieo-



Le Monde,
15 juillet 2004.

8 et 9) - *Le Monde*,
28 juillet 2004.

10)- *Le Monde*,
15 juillet 2004.

11)- *Le Monde*,
16 juillet 2004.

12)- *20 Heures*,
journal télévisé, France 2,
12 juillet 2004.

Le Monde reconnaît avoir commis
une faute. "Nous en devons
excuses aux jeunes des cités issus
de l'immigration maghrébine ou africaine,
stigmatisés à tort."

13)- *Libération*,
15 juillet 2004.

14)- "Les risques du métier",
Le Monde, 15 juillet 2004.

15)- Parmi ces affaires,
citons celle d'Épinay-sur-
Seine, où un déséquilibré a,
le 4 juin 2004, frappé d'un
coup de couteau un
adolescent juif au cri d'"Allah
akbar", suscitant un tollé
public, puis a multiplié les
agressions contre des
personnes d'autres origines,
s'en prenant aussi "à vous les
musulmans"; ou encore celle
d'Alexandre Moïse, militant
d'une organisation sioniste
qui s'envoyait à lui-même des
messages téléphoniques
antisémites. Confondu, il a
été condamné le 4 mai 2004
à deux mois de prison avec
sursis et sept cent cinquante
euros d'amende pour
"dénonciation mensongère
à une autorité judiciaire"
par la dix-septième chambre
du tribunal correctionnel
de Paris.

16)- *Le Monde*,
18-19 juillet 2004.

risant ainsi une pratique que les médias sensationnalistes donnent à voir sans cesse, son propre "montage" pose lui aussi problème, tant ses représentations sont, en tout et en partie, marquées par un concentré de racisme intrigant. La faute à la télévision ? L'explication – ou l'"excuse" – est un peu courte. La question de savoir si Marie Leblanc était elle-même raciste n'a donc pas été posée. Comme si allait de soi l'idée de son avocat qu'elle a "*capté les malaises ambiants, puisé les ingrédients de son affabulation dans la pathologie sociale*"⁽⁹⁾.

En clair, son scénario était possible, plausible. "*Il sonnait trop juste.*"⁽¹⁰⁾ "*En fait, Marie n'a pas inventé cette histoire*, affirme l'écrivain Henri Raczymow⁽¹¹⁾. *On la lui a racontée. Elle est arrivée à un ami de ses amis et est venue à ses oreilles. Elle se l'est appropriée. Car cette histoire est vraie. Marie-Léonie n'est pas une mythomane. C'est une usurpatrice. Elle ment, mais elle ment vrai.*" Dominique Strauss-Kahn, député socialiste du Val-d'Oise, a réagi dans le même sens avant même l'annonce de la supercherie : "*Un coup monté ? Cela ne changerait rien au fait que c'est la dixième ou vingtième agression de ce genre.*"⁽¹²⁾

Bien que l'affabulation soit "*regrettable*", "*il est préférable de s'indigner à tort, et de bonne foi, plutôt que de se taire*", estime quant à lui Alain Jakubowicz, avocat, ex-président du Conseil représentatif des institutions juives de France Rhône-Alpes⁽¹³⁾. Il relaie ainsi Jacques Chirac qui, dans son traditionnel entretien télévisé du 14 Juillet, a lui aussi considéré toute cette "*manipulation*" regrettable, mais qui ne "*regrette pas*" sa réaction. Leur préoccupation commune, également partagée par nombre de journalistes : ne pas porter tort à la dénonciation future des actes antisémites. "*Se tromper, être trompé, voilà un risque du métier. Il faut l'assumer. Sans renoncer à s'indigner de nouveau*", écrit Eric Fottorino du *Monde*⁽¹⁴⁾. Cet engagement s'inscrit dans un contexte de montée bien réelle des agressions racistes et antisémites, mais aussi d'accumulation d'affaires "bidonnées", ou hâtivement ramenées à l'antisémitisme islamiste, sans oublier les controverses en tout genre, autour par exemple du comédien Dieudonné ou encore les déclarations du Premier ministre israélien Ariel Sharon invitant les juifs de France à fuir un "antisémitisme déchaîné"⁽¹⁵⁾.

L'autocritique partielle des médias

L'autocritique des médias figure en bonne place, parfois à la "une" (cf. *Libération* du 14 juillet ou *Le Monde* du 15 juillet). Le terme d'"emballement", qui connaît un succès considérable, résume "*les actes de contrition des médias*"⁽¹⁶⁾. Le journaliste André Bercoff rappelle dans *France Soir*, le 14 juillet, à ses confrères : "*Il nous appartient, à nous*

autres transmetteurs et hauts parleurs, d'être particulièrement minutieux et de ne pas nous jeter sur l'os de la première dépêche venue comme un pitbull aveugle." Certains sont tentés de reporter la responsabilité de "ce désastre de l'information"⁽¹⁷⁾ sur "les plus hautes instances de l'État" qui auraient "validé" l'affabulation alors qu'ils disposent de tous les moyens de vérification préalable. Dans la foulée, nombre de commentateurs fustigent la dictature de l'émotion ou "la démagogie compassionnelle" à "l'ère de la victimomania"⁽¹⁸⁾, ou redécouvrent subitement le temps médiatique étriqué, marqué par la course à l'immédiateté, et le temps au long cours de l'enquête policière et judiciaire.

Libération dit s'être "trompé avec tout le monde", "aucun élément concret réel" ne venant "appuyer le doute intuitif, journalistique, que nous avions le matin [du dimanche 11 juillet 2004] sur ce fait-divers trop énorme pour être vrai"⁽¹⁹⁾. *Le Monde* reconnaît avoir commis une faute. "Nous en devons excuses aux jeunes des cités issues de l'immigration maghrébine ou africaine, stigmatisés à tort."⁽²⁰⁾ "Doit-on comprendre que si le récit de l'agression avait été véridique, il eût été légitime de [les] stigmatiser ?" réagit un lecteur dans un courrier⁽²¹⁾, formulant un sentiment largement partagé par les populations issues de l'immigration et par les musulmans : celui d'être "les éternels coupables". Plus exaspérant encore, les préjugés sur les "nouveaux antisémites" se trouvent parfois même renforcés à l'occasion du traitement médiatique de ce sentiment de stigmatisation. En guise de reportage à Aubervilliers, un journaliste du *Monde*, par exemple, multiplie les citations de jeunes reprenant les poncifs sur les gens du XVI^e arrondissement de Paris, les médias tenus par les juifs, et assumant les tags : "Nique les juifs !" Aucun bémol, aucune voix discordante. Les cités regorgent pourtant de militants activement engagés sur le terrain contre tous les racismes. Mais peut-être leurs points de vue ne sonnent-ils pas assez "authentiques" ...⁽²²⁾

Le sociologue Ahmed Boubeker lui, met en garde contre la prolifération de "n'importe quelle représentation monstrueuse dans l'espace public. Car ils sont fatigués les acteurs militant contre l'écran médiatique qui sépare les parias d'outre-périphériques des nantis de notre société du spectacle."⁽²³⁾ On pourrait certes contester l'hyper-réactivité de certains représentants musulmans dans l'affaire du RER, alors même que Marie Leblanc n'a pas fait preuve d'islamophobie. Mais l'actualité vient alimenter leurs craintes : les agressions à caractère antimusulman se multiplient parallèlement aux actes antisémites. Phénomène nouveau, les agresseurs s'en prennent de plus en plus indistinctement aux musulmans, aux Maghrébins et aux juifs⁽²⁴⁾. Dès lors, les indignations sélectives montrent plus que jamais leurs limites⁽²⁵⁾. Pour en finir avec les surenchères à la victimisation, il devient plus que jamais impératif que les uns et les autres convergent vers une lutte commune. En évitant la "prime à la médiatisation" des racistes, qui se complaisent dans une fascination morbide de la mise en scène de leurs méfaits.

17)- *Le Monde*, 15 juillet 2004.

18)- Mathieu Laine, *Le Figaro*, 27 juillet 2004 ; cf. aussi Cécile Prieur, "L'affaire Marie L. révèle une société obsédée par ses victimes", *Le Monde*, 22-23 août 2004.

19)- Jean-Michel Thénard, directeur adjoint de la rédaction, *Libération*, 15 juillet 2004. Pierre Marcelle, chroniqueur à la plume cinglante du même journal, désavoue quant à lui un "anti-antisémitisme si légitime qu'il pourrait avoir raison contre les faits mêmes", *Libération*, 19 juillet 2004.

20)- "La faute et le défi", *Le Monde*, éditorial, 15 juillet 2004. Si le monde politique a été fort discret depuis le dénouement de l'affaire du RER, les observateurs ont relevé que Simone Veil, présidente de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, a eu un mot lors de la commémoration de la rafle du Velodrome d'hiver (17-18 juillet 2004) pour "les jeunes Arabes et Africains [qui] ont été ainsi une fois de plus stigmatisés".

21)- "La petite Marie", Chronique du médiateur, *Le Monde*, 25 et 26 juillet 2004.

22)- Amertume de jeunes Noirs et Arabes d'Aubervilliers après le mensonge de Marie L., *Le Monde*, 16 juillet 2004.

23)- Ahmed Boubeker, "Les éternels coupables", *Libération*, 19 juillet 2004.

24)- Outre l'affaire d'Épinay-sur-Seine (cf. note n° 15) et les profanations de cimetières juifs ou musulmans en Alsace, le cas de "Phinéas" est exemplaire de cette dérive : le 5 août 2004 à Villeurbanne, un homme d'origine maghrébine est agressé à coups de hachette. Quatre jours plus tard, le cimetière juif de la Mouche, à Lyon, est profané. Depuis, l'auteur de ces deux agressions s'est livré à la police.

25)- Cf. Sylvain Cypel, *Le racisme et la concurrence des victimes*, *Le Monde*, 18-19 juillet 2004.